

Bulletin communal d'AIZIER



Dans ce numéro

Le mot du Maire	p. 3
Administration communale	p. 4
Un peu d'histoire	p. 10
Quoi de neuf dans la commune ?	p. 12
Manifestations	p. 16
Renseignements pratiques	p. 29

Le mot du Maire

*Madame, Monsieur,
Chers tous,*

La photo de couverture de ce 36ème numéro du bulletin communal d'Aizier prise à l'occasion de l'Armada reflète bien, je crois, la cohésion et la bonne humeur qui règne dans notre village.

A l'occasion de l'Armada, chacun a su se mobiliser pour accueillir nos visiteurs d'un jour et faire que la fête soit belle.

A la faveur de cette mobilisation, nous organiserons au cours du 2ème trimestre une sortie pour les enfants dans un grand parc d'attraction... avec de bien belles photos en perspective !

Depuis plusieurs années la municipalité agit pour inscrire Aizier dans le paysage touristique de la région.

Outre les actions déjà menées, la mise en service de l'échangeur autoroutier de Bourneville-Sainte-Croix nous reliant à la côte Normande en quelques dizaines de minutes aura marqué cette fin d'année.

Par ailleurs, le printemps prochain verra une nouvelle offre touristique à Aizier grâce à l'itinéraire de la Seine à vélo, le jalonnement de ce parcours reliant Paris à la mer à vélo est en cours de réalisation et participera pleinement à l'essor de notre village.

Afin d'accompagner ce projet, nous envisageons la transformation du logement communal attendant à la maison des association Madeleine Jotte en gîte d'étape.

En matière de travaux, l'événement important en 2020 sera sans conteste la rénovation de notre église Saint-Pierre. A ce sujet je vous invite à lire l'article de Christophe rapportant la signature officielle de la convention de souscription avec la fondation du patrimoine.

A l'aube de cette nouvelle année, je vous souhaite en mon nom mais aussi au nom de Christophe Foliot, des membres du conseil municipal et du personnel communal d'excellentes fêtes de fin d'année.

Très Bonne Année 2020 à tous, pleine de joie, de bonheur et de réussite.

*Bonne lecture
Chaleureusement,
Benoît Gatinet*



Administration communale

Budget principal 2019

Section d'investissement-Dépenses

Virement au budget annexe Restaurant	72 368 €
Logement communal - Réhabilitation	110 000 €
Restauration de l'église - Maîtrise d'œuvre	53 386 €
Bâtiments communaux - Travaux de mise en accessibilité	4 300 €
Bâtiments communaux - Panneaux électoraux	700 €
Bâtiments communaux - Extincteurs	500 €
Voirie - Marquage places de parking	1 100 €
Ecole Trouville-La-Haule - Participation achat jeux	1 100 €
Mairie - Contrat logiciel informatique	1 300 €
Taxe aménagement	1 748 €
Dépenses imprévues	3 000 €
TOTAL	249 502 €

Section d'investissement - Recettes

Excédent d'investissement de l'exercice 2018	97 447 €
Virement de la section de fonctionnement	72 326 €
Subvention Etat - Etudes Eglise & logement communal	63 823 €
Subvention DETR - Travaux de mise en accessibilité	1 400 €
Amortissements	11 136 €
Taxe Locale d'Aménagement & FCTVA	3 370 €
TOTAL	249 502 €

Section de fonctionnement - Dépenses

Virement à la section d'investissement	72 326 €
Achats et services extérieurs	42 180 €
Charges de personnel	37 090 €
Autres charges de gestion courante	14 100 €
Reversement FNGIR et attributions de compensation	5 527 €
Amortissements	11 136 €
Ecole de Trouville-la-Haule - Frais de fonctionnement.....	6 320 €
Subventions communales versées aux associations	1 241 €
Secours et dots (voyages scolaires, présence verte)	500 €
Titres annulés sur exercice antérieur	100 €
Autres charges exceptionnelles	26 434 €
Dépenses imprévues	1 000 €
TOTAL	217 954 €

Section de fonctionnement - Recettes

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2018	136 998 €
Dotations & subventions versées par l'Etat	42 720 €
Impôts et taxes	34 256 €
Locations diverses (salle communale, loyers ...)	3 630 €
Redevance d'occupation du domaine public	350 €
TOTAL	217 954 €

Budget Annexe 2019 - Restaurant

Section d'investissement - Dépenses

Solde d'exécution de l'exercice 2018 - Déficit	18 014 €
Amortissements	8 549 €
Remboursement emprunts.....	<u>206 265 €</u>
TOTAL	232 828 €

Section d'investissement - Recettes

Virement du budget principal	72 368 €
Subvention Etat & Etablissements nationaux	140 654 €
Amortissements	<u>19 806 €</u>
TOTAL	232 828 €

Section d'exploitation - Dépenses

Achats et service extérieurs	1 229 €
Amortissements	19 806 €
Intérêts d'emprunt	3 053 €
Impôts et taxes	1 123 €
Autres charges exceptionnelles	<u>3 369 €</u>
TOTAL	28 580 €

Section d'exploitation - Recettes

Résultat d'exploitation de l'exercice 2018 reporté	7 031 €
Amortissements	8 549 €
Loyers	<u>13 000 €</u>
TOTAL	28 580 €

Subventions communales

Le conseil municipal a alloué les subventions suivantes pour l'année 2019, pour un montant total de **1 241 €** :

UNC – UNCAFN Section intercommunale	15 €
Croix Rouge Française – Union locale de Pont-Audemer	15 €
Amis des Monuments et Sites de l'Eure	26 €
Ecole des sapeurs-pompiers de Routot	100 €
Association sportive scolaire collège de Manneville-sur-Risle	15 €
Association Récréa' Mômes	15 €
Judo Club de Pont-Audemer	60 €
La Française Risloise	15 €
FCIC Le Bel Air	440 €
Société de Chasse d'Aizier	200 €
Association des secrétaires de mairie	20 €
S.A.R.S	200 €
Vie et Espoir	20 €
Restos du Cœur de l'Eure	100 €
TOTAL	1 241,00 €

Nous vous rappelons qu'il est également attribué une aide de 50€ par an en faveur des enfants fréquentant des établissements scolaires et tout jeune de moins de 25 ans de la commune participant à un voyage scolaire ou un voyage linguistique.

Personnel Communal

Lors de la séance du 21 novembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de renouveler le contrat de Mme Marie-Thérèse GERGAUD en tant qu'agent technique non titulaire jusqu'au 31 août 2020 pour une durée hebdomadaire annualisée de 10h00.

Etat civil

Naissances



Le 23 janvier 2019 : Elsa et Harry BAILLIE

Le 29 juillet 2018 : Emma BONIS

Le 6 août 2019 : Gabin DUPRÉ

Décès



Le 28 janvier 2019 : Jean DALIGAUX - Ancien Maire Adjoint d'Aizier

Le 16 avril 2019 : Jean-Pierre BURET

Élections municipales

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2020.
Si vous ne pouvez pas être présent, pensez au vote par procuration.

Liste électorale

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes ayant obtenu la nationalité française depuis 2018.

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire. Il est désormais possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut respecter une date limite. Pour voter lors des élections municipales de 2020, il est possible de faire cette démarche jusqu'au 07 février 2020.

Vous pouvez vous inscrire en ligne via France Connect ou venir à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent.

Recensement de la population

Le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.

Notre agent recenseur, Hélène ZURITA, se présentera dans votre logement. Vous pourrez ensuite remplir le questionnaire papier ou répondre en ligne.

Merci de lui réserver le meilleur accueil. Votre participation est essentielle. La loi rend obligatoire la réponse à cette enquête. Vos réponses resteront confidentielles et seront remises à l'INSEE.

Merci par avance de votre participation.

Carte d'identité

Seules les mairies équipées de dispositif de recueil peuvent délivrer une carte nationale d'identité. Les mairies habilitées les plus proches sont : Pont-Audemer, Bernay, Brionne, Honfleur ...

Vous devez obligatoirement prendre rendez-vous auprès de la mairie habilitée.

Vous avez désormais la possibilité de remplir en ligne une pré-demande de carte nationale d'identité sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

Un numéro de pré-demande vous sera attribué ; il permettra à l'agent de la mairie habilitée de récupérer vos informations enregistrées en ligne. La pré-demande ne dispense pas du passage à la mairie habilitée pour la prise d'empreintes et le dépôt du dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

La mairie d'Aizier reste à votre disposition pour vous aider à constituer votre dossier et répondre à vos questions.

Autorisation de Sortie de Territoire

Un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger sans être accompagné par l'un de ses parents doit avoir une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Un enfant voyageant avec son père ou sa mère n'a donc pas besoin d'une AST. Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire. Aucun déplacement en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

Vous pouvez remplir ce formulaire en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Jeunes français de 16 ans, faites-vous recenser !

Tout jeune Français, dès 16 ans, doit se faire recenser à la mairie pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...). Le recensement est **obligatoire**.

Présentez-vous à la mairie avec le livret de famille de vos parents et votre carte d'identité.

Permis de conduire et cartes grises

Le dépôt sur place et la transmission par voie postale des dossiers de permis de conduire et de cartes grises ne sont plus possibles en préfecture.

Vous devez réaliser vos demandes par voie dématérialisée sur le site www.ants.gouv.fr ou auprès des professionnels de l'automobile agréés.

Dépôts sauvages

Pour rappel, les dépôts sauvages d'ordures dans la nature sont interdits ainsi que les dépôts d'ordures au pied des points d'apports volontaires.



Travaux momentanés de bricolage et de jardinage

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage comme les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies ménagères... pourront être effectués selon l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2009 à savoir :

- * les jours ouvrables de 8h30 à 19h30
- * les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- * les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Lutte contre le bruit de voisinage

Extrait de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2009

Article 9 : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas une source de nuisances sonores et ceci de jour comme de nuit.

Feux de plein air

Le brûlage à l'air libre des déchets végétaux est strictement interdit (article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » diffusé par la circulaire du 09/08/1978. Cette interdiction est également rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011).

Valorisez-les !

Des solutions existent : le compostage domestique, le broyage et le paillage ou encore la déchetterie.

Élagage d'arbres dépassant sur la voie publique



Après mise en demeure sans résultat de procéder à l'élagage des arbres et haies dépassant sur les voies communales, le Maire peut désormais faire procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage par l'entreprise de son choix. Les frais afférents à ces opérations seront à la charge des propriétaires négligents. (Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011).

Taille de haies

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin.

Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété et qu'aucune règle spécifique ne s'applique localement, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre.

Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
Inférieure ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Autorisations d'urbanisme

Avant d'engager des travaux, certaines formalités doivent être respectées. Aussi, nous vous conseillons de vous renseigner au préalable à la mairie afin de vérifier si une autorisation d'urbanisme est requise.

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet d'être en conformité par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction de votre projet, une déclaration préalable de travaux ou une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) devra être déposée.

Aide à la destruction des nids de frelons asiatiques

Pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique dans l'Eure, le Département a décidé de participer financièrement à la destruction des nids (30% du coût plafonné à 100 € par nid détruit).

Le conseil Municipal a accepté à l'unanimité, dans sa séance du 29 novembre 2018,, de compléter l'aide départementale et d'octroyer une participation de 30% à la destruction d'un nid de frelons avec un plafond de 100 €.

Le Département mettra aussi en place une plateforme téléphonique destinée à recenser et coordonner les demandes de destruction des nids.

Créée en collaboration avec le GDS (Groupement de défense sanitaire) de l'Eure, cette plateforme sera ouverte aux particuliers comme aux collectivités ou encore aux pompiers du Département.

Présence Verte



Nous vous rappelons que depuis plusieurs années, la commune a signé une convention avec Présence Verte pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, fragilisées ou handicapées.

Lors de votre inscription, la commune prendra en charge les frais de dossier et d'installation à raison d'un forfait de 15 € et participera à hauteur de 5 €/mois/foyer pour les personnes de moins de 70 ans ou 9 €/mois/ foyer pour les personnes de 70 ans et plus

Une simple pression sur le bouton d'appel (pendentif ou bracelet) et l'alarme est reçue à la centrale d'écoute, qui en fonction du besoin prévient les proches ou les services d'urgences.

« Les projets extraordinaires pour régulariser la navigation »

Le lit de la seine était si ensablé et si variable que des projets extraordinaires furent étudiés pour y remédier. La barre est si dangereuse même pour les marins habitués à la Seine qu'on ne compte plus les marins disparus.

Dès le 16^{ème} siècle, il fut question de faire sauter le rocher de Quillebeuf.

Par la suite, un canal de 70 km de long sur 40 mètres de large passant par Vieux-Port, Aizier les prairies de Vatteville, aurait traversé la Seine pour aboutir rive droite à Villequier.



Buste de Joseph Cachin dans la salle des Illustres de l'abbaye-école de Sorèze

En 1785, M. Cachin, ingénieur des Ponts et Chaussées de Honfleur, eut l'idée de creuser un canal partant de Honfleur-La Roque. Il aurait traversé le Marais Vernier, coupé la pointe de Quillebeuf qui serait devenue une île ; Aizier-Villequier les deux extrémités auraient été fermées par des écluses.

Le plus dur était le passage en tunnel de 172 mètres sous la Roque.

En 1881, Léon Gambetta vint à Quillebeuf pour étudier un tunnel sous-fluvial pour la ligne sud-ouest.

En 1788, M. Borely signale le projet de creuser un canal près sur la Seine de Villequier au Havre à 30 toises de la rive droite. Il fut abandonné parce que trop difficile et trop onéreux.

En 1823, l'ingénieur Bérigny sous le patronage de Louis XVIII proposa un canal Le Havre-Caudebec-Rouen par la Seine, puis un canal latéral à la Seine jusqu'à Paris. On envisagea aussi de créer deux bras de Seine : un partant sur Le Havre et l'autre sur Honfleur.

Pour relier le Nord de la France au Sud, un projet de viaduc passant par Saint-Maurice d'Ételan, le chemin de fer devait sortir de la forêt de Brotonne aux choupillards près de Sainte-Croix.

En 1902, l'ingénieur Berlier déposa un projet comportant la construction, sous la Seine devant Quillebeuf, de deux tunnels métallurgiques destinés au passage des trains de la ligne projetée entre Le Havre et la région Sud-Ouest.



Jean-Baptiste Berlier (1843-1911)



J. Faure et H. Latham dans leur nacelle avant leur voyage aérien de Londres à Paris (L'Illustration, 1905).

Vers 1930, Hubert Latham avait envisagé l'expropriation des marais devant Aizier pour y installer un camp d'aviation.

Entre 1900 et 1920, plusieurs commissions soit par ferry-boat, soit par souterrains. La commission présidée par le sénateur Brindeau condu à la traversée par un tunnel de 6 km partant de Petiville, passant sous la falaise en amont de Quillebeuf pour déboucher à Saint-Aubin-sur-Quillebeuf. Le trajet se continuait sur Bouquelon et Pont-Audemer. Le coût en était de 700 millions. Il n'eut pas de suite.

En 1900, Louis Brindeau fit faire des études pour le franchissement de la Seine par viaduc à Aizier.

Il aurait été de 55 mètres de haut pour permettre au navire 5 mâts La France (voilier) de passer dessous. Le viaduc aurait eu 430 m de long et se serait situé près de la Vaqueurie. L'implantation des piles laissait une place navigable de 306 m. Il est également étudié entre Duclair et Caudebec par les ingénieurs de l'Ouest-Etat et un autre du Trait au Landin qui permettait de le raccorder par le train à Yvetot.

Par le viaduc d'Aizier, le Havre le raccorderait à la Basse-Seine. Le trajet était : Le Havre-Aizier-Bourgtheroulde-Pont de l'Arche. Autre trajet possible également : Le Havre-le long du canal de Tancarville-Radicatel-Lillebonne-Notre Dame de Gravenchon-Saint-Maurice d'Etelan.

Le viaduc de 4 km de long et 70 m de haut et aboutissant à Aizier, à cause de ses collines abruptes qui serviraient d'appui. D'Aizier-Bourgtheroulde-Thuit Hébert

-Serquigny, il se crée une société de défense des intérêts de la vallée de la Seine.

Contre le projet de viaduc à Aizier, il y eut le syndicat général de la marine à cause des dangers occasionnées par les piles du pont.

Très coûteux, les projets n'eurent pas de suite.



Louis Brindeau. Député de la Seine-Inférieure de 1895 à 1912. Sénateur de la Seine-Inférieure de 1912 à 1936.

Quoi de neuf dans la commune ?

Soirée "Pierres en lumières" et lancement de la souscription avec la "Fondation du Patrimoine"

L'église Saint Pierre d'Aizier n'a pas été épargnée par les intempéries et les assauts du temps. Ce magnifique monument qui date de la seconde moitié du XIème siècle et qui se singularise avec sa tour, qui est un bel exemple de construction étagée en pierre, et son abside semi-circulaire dite en cul-de-four, aurait besoin d'un "bon lifting".

L'église, dont le clocher et l'abside sont classés, la nef étant quant à elle inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, souffre de différentes pathologies relativement classique pour un tel édifice. "Si aucun problème structurel n'affecte l'église Saint Pierre, il est nécessaire de faire des travaux pour pouvoir la pérenniser. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a dressé un bilan sanitaire. Celui-ci a démontré la nécessité de réaliser un certain nombre de travaux comme par exemple sur le clocher..." expliquait le maire Benoît Gatinet lors de la cérémonie du 18 mai organisée dans le cadre de la 4ème édition des découvertes nocturnes du patrimoine normand "Pierres en lumières".

La mise en lumière et en musique de l'église a permis de lancer la souscription de la **Fondation du Patrimoine** pour financer la restauration de l'église.

La participation de la **Fondation du Patrimoine** permet de lancer une souscription auprès des particuliers mais également des entreprises. Celle-ci



donne le droit à une déduction d'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% des montants versés dans la limite 5% du chiffre d'affaires HT pour les entreprises et à une déduction de l'impôt sur le revenu de 66% pour les particuliers. Déjà 4 entreprises ont décidé de souscrire à cette rénovation: l'entreprise **GUÉUDRY Constructions** basée au Trait (76), **Le Clos du Phare** de Saint-Samson-de-la-Roque, la société de financement **Avenir Conseil** de Rouen et l'entreprise spécialisée en installation informatique **INITIO** du Havre.

"C'est un projet très onéreux, le département de l'Eure et la DRAC soutiennent ce projet. La première tranche représente 355957,00 €, elle est ferme ; la seconde est optionnelle. L'objectif minimum de la collecte est de 18000 €, pour un début des travaux fin 2019" indique Benoît Gatinet. Pas moins de 6 mois de travaux seront nécessaires pour la première phase. La commune tient à remercier chaleureusement les donateurs ainsi que la **Fondation du Patrimoine** pour son aide.

Un grand merci à l'**Harmonie de Brotonne** pour la mise en musique de cette soirée exceptionnelle et au restaurant d'Aizier le **Relais des Chaumières** pour la



réalisation des petits fours offerts lors du verre de l'amitié.

Si vous voulez, vous aussi, soutenir le projet de restauration de l'église, vous pouvez retirer à l'église ou en mairie un bon de souscription, ou vous pouvez participer en ligne en cliquant sur le lien ci-dessous.

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-d-aizier>

Le cargo échoué en Seine mercredi soir a repris sa route vers Rouen

Pour une raison encore inconnue, le **Sea Eagle** s'est échoué, mercredi 11 décembre 2019 vers 22h30, hors chenal de navigation, entre Port-Jérôme-sur-Seine et Rives -en-Seine, à hauteur d'**Aizier**. Ce navire de 180 mètres de long sur 32 mètres de large avec un tirant d'eau de 8,80 mètres battant pavillon libérien arrivait du port de La Rochelle, avec une cargaison d'engrais solide en vrac.

Une première tentative de remorquage a eu lieu mercredi soir, en vain. Deux autres opérations de remorquage ont eu lieu hier jeudi, toujours sans succès. C'est finalement vendredi matin, que le **Sea Eagle** a pu retrouver le chenal et



reprandre sa route, sous bonne escorte, vers le port de Rouen.

Un pilote de Seine ainsi qu'un remorqueur étaient constamment présents, afin d'assurer la sécurité du navire, de l'équipage et des autres usagers de la Seine. Des rondes permettaient également de s'assurer qu'aucune voie d'eau ni aucune pollution n'étaient constatées. Le navire a été pris en charge par 6 remorqueurs.

Le navire, avec à son bord des vracs non dangereux, arrivait de Ashod (Israël) et, après une escale à La Rochelle, avait pour destination le quai de **Petit-Couronne**, sur le port de Rouen. Aucun blessé ni avarie n'ont été à déplorer sur le navire, posé à plat sur un fond vaseux.

Malgré l'intervention du remorqueur *Capitaine Louis Thomas*, le déséchouement n'a pu être réalisé et le courant descendant (le jusant) a obligé à reporter cette manœuvre.

Jeudi 12 décembre à 7 heures, un deuxième remorqueur venu de Rouen, le *Penfret*, est sur zone et à la faveur de la marée montante.

Avec trois autres remorqueurs, une nouvelle tentative de déséchouement a eu



Photo d'Hervé HANIN – 12 décembre 2019

lieu entre 10 heures et midi, sans plus de réussite. Quatre remorqueurs plus puissants devaient retenter la manœuvre à marée haute le soir-même, vers 22 heures. C'est finalement vendredi matin, à la faveur de la marée de 10 heures, que le *Sea Eagle* a pu retrouver le chenal et reprendre sa route.

Christophe FOLIOT

Inauguration du Relais des Chaumières et Cérémonie des Vœux 2019

« Je suis ravi et enthousiaste pour ce moment important pour notre commune qu'est l'inauguration officielle du restaurant d'Aizier, le Relais des Chaumières, tenu par nos restaurateur Raphaël et Manuella Bonis.



Cette ouverture est l'aboutissement d'un long parcours jonché d'obstacles qu'il a fallu lever les uns après les autres, en faisant preuve de patience et sans jamais baisser les bras. La genèse de ce projet remonte à 2007, c'est donc pas moins de 3 équipes municipales qui ont planché sur ce dossier. Entre l'achat via l'Etablissement Public Foncier de Normandie, la réflexion du conseil municipal sur l'orientation du projet (période 2008-2014), les études de faisabilité, le travail avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie, la recherche des financements, l'attente des réponses des

potentiels financeurs, lesancements des marchés de maîtrise d'oeuvre et de travaux, le suivi des travaux et pour finir la recherche de l'exploitant, il se sera écoulé un peu plus de 10 années.

La réussite de ce projet est liée à la patience mais surtout elle dépend de la bonne volonté des femmes et des hommes qui ont défendu et porté ce projet à bout de bras. Merci à l'ensemble des conseillers municipaux, à mon adjoint Christophe Foliot pour les suivis administratif et des travaux, Hervé Hanin et Jacques Morel pour le suivi hebdomadaire des travaux, Michel Hainque pour son aide sur les aspects juridique et économique et Nathalie Nédeau pour tout le suivi administratif et comptable. Grâce aux différentes compétences de chacun, à notre volonté, notre persévérance et notre détermination, le Relais des Chaumières a ouvert ses portes le 16 mai dernier.



Le coût de cette création s'élève à 550 000 € subventionnés à 80%. Je tiens à remercier l'ensemble des financeurs que sont l'Europe (FEADER), l'Etat (DETR et FISAC), La Région Normandie, le Département de l'Eure et la Communauté de Communes Roumois Seine. Je remercie aussi le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normandie et sa cellule LEADER pour son aide pour l'obtention des crédits européens.

Il est à noter, qu'en parallèle, nous avons aussi réalisé une transition énergétique et écologique en changeant le système de chauffage fuel du bâtiment Mairie - Maison des Associations - logement par une chaudière à granulé de bois qui permet de chauffer via un mini réseau de chaleur à la fois le bâtiment communal et le restaurant. Projet subventionné à 80% par l'Europe (FEADER) et l'Etat (DETR). Je tiens aussi à remercier les entreprises qui ont réalisés les travaux : Gueudry Construction pour la réalisation des travaux du restaurant, la société LANEF pour les équipements du restaurant, de la cuisine et du bar, l'entreprise LEGER pour la pose de la chaudière à pellets OKOFEN.

Ayant des difficultés à trouver un candidat sérieux à l'exploitation de notre futur restaurant, Jacques Morel me soumit l'idée de poster une annonce sur le site de Jean-Pierre Pernault SOS Villages. C'est par cette annonce que Raphaël et Manuella Bonis ont candidaté et sont devenus les exploitants du restaurant multi-services (dépôt de pain, vente de plat à emporter...) du Relais des Chaumières.

Quel bonheur de revoir l'ouverture d'un commerce à Aizier, le dernier ayant fermé en 1983, et de permettre la création de 2 emplois. De plus, les débuts ont été récompensés par une belle fréquentation estivale très encourageante pour la suite... » dit Benoît Gatinet pendant son discours inaugural, entouré de



Monsieur le Sous-Préfet Philippe Laycuras, Monsieur le Conseiller Régional Didier Perralta, Monsieur le Président du PNRBSN Jean-Pierre Girod, Monsieur le Président du GAL (Leader), des nombreux maires et élus, des membres du Conseil municipal, des représentants d'entreprises et des habitants de la commune.

A l'issue de l'inauguration Benoît Gatinet ajouta : « J'adresse à chacun d'entre vous mes vœux les plus

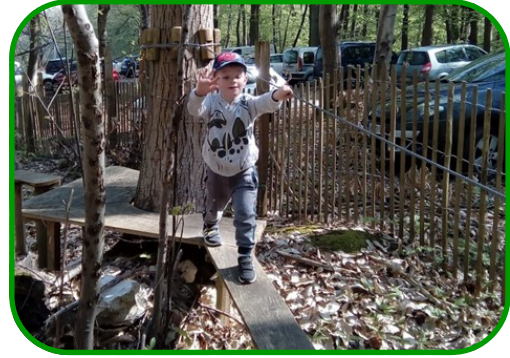
sincères pour 2019, à partager avec toutes celles et tous ceux qui vous sont chers. Bonne et heureuse année à tous ! ».

Des cloches et des œufs dans les arbres...

Cette année les Cloches se sont attardées au Parc Viking Aventure où une douzaine d'enfants d'Aizier se sont livrés à une chasse aux œufs endiablée.

Après une boisson de bienvenue bien dégustée, les enfants purent partir à la recherche des précieux œufs en chocolat bien cachés sous les toboggans, dans les cabanes, les tyroliennes ou le Drakkar.

La chasse terminée, les butins furent mis en commun, et le trésor partagé entre



chaque vaillant participant.

Mais la fête ne s'arrêta pour autant pas là ; les enfants purent ensuite s'adonner à un parcours d'accrobranche offert par la Municipalité. Certains auront peut-être réussi à apercevoir les Cloches haut perchées dans les cimes qui espionnaient tous ces espiègles petits vikings.

A l'année prochaine..."

Aline CARL



Le 16 juin, Armada 2019, la Parade en Seine

L'affluence record a marqué particulièrement cette septième Armada, ainsi que la présence de navires d'exception comme l'Hermione ou les 3 géants des mers, le Mir, le Kruzenstern et le Sedov.

Plus de 5000 personnes ont choisi Aizier et sa rive pour venir admirer ce



majestueux spectacle qu'est « la parade en Seine ».

Pour accueillir ces spectateurs dans de bonnes conditions, la municipalité a mobilisé 61 bénévoles qui ont organisé 6 parkings permettant de garer 1150 véhicules, aménagé les emplacements du quai de Seine et sécurisé les points d'accueil.

Tout cela n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse de nos bénévoles. Leur implication et leur dévouement pendant ces 4 jours ont été sans faille. Ils sont les âmes de cet événement qui font que tout devient possible. Des jeunes aux plus âgés, ils ont retroussé leurs manches et chaussé leurs baskets pour arpenter du matin au soir les parkings et le quai de Seine pour que tout soit optimal.

Comme à chaque édition, nous sommes fiers et émus d'être entourés d'une équipe soudée et investie dans une tâche, que nous savons ne pas être si facile. Nous leur adressons toute notre reconnaissance et nos plus sincères remerciements.

Christophe FOLIOT



5^{ème} BBQ Party d'Aizier - Dimanche 1^{er} septembre 2019

Cette année, c'est votre serviteur qui a accueilli les cuisiniers de Mamiejotes dès 8h ce dimanche matin. Très vite, ils se sont afférés à préparer le feu et le plat du jour qui sera servi, un peu plus tard, dans la journée aux convives de la commune.



Une vingtaine de minutes plus tard, deux beaux cochons de lait empalés sur la broche étaient prêts pour la cuisson. Un peu plus tard dans la matinée, une équipe constituée d'élus et de bénévoles se presse pour dresser une jolie table et installer les jeux en bois. Tout cela, bien entendu, dans la joie et la bonne humeur. Bernard, dit « le druide des Arsault », comme chaque année maintenant, se charge d'animer la fin de matinée en offrant aux courageux travailleurs du dimanche matin une concoction de son invention à base d'eau-de-vie originaire des Amériques, transformée à partir de la canne à sucre, dont lui seul a le secret... La journée festive peut enfin commencer...

Une cinquantaine d'Aiziérois ont répondu présents à l'invitation du conseil municipal.

Une quinzaine d'enfants a pu s'amuser avec les jouets en bois pendant que les grands jouaient une partie de Mölkki endiablée.

Une magnifique journée qui ravit Benoît GATINET et son équipe municipale.

Bonne rentrée à tous et à l'année prochaine pour le 6^{ème} BBQ Party.

Christophe FOLIOT



Signature officielle de la convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine

En juin dernier, dans le cadre de l'opération départementale « **Pierres en lumière** », la signature officielle entre la commune d'Aizier et la Fondation du Patrimoine devant la presse n'avait pu se faire pour un problème d'agenda.



Depuis le mercredi 4 septembre, la convention de souscription pour la restauration de l'église Saint Pierre est signée. La Fondation du Patrimoine était représentée par sa Vice-présidente Madame Yvette Petit-Decroix.

Benoît Gatinet avait invité, pour l'occasion, Madame la Vice-présidente du département en charge du Patrimoine

Historique, Martine Saint-Laurent. Le maire ne manqua pas de rappeler « *qu'il y a toujours de la végétation qui pousse sur le clocher (classé) de l'église, qui est en pierres pyramidales. Cela déstabilise les pierres qui peuvent tomber. Dernièrement, une pierre a atterri dans une propriété attenante à l'édifice* ».

Les travaux de la 1^{ère} tranche concernant la restauration du clocher et de l'abside devraient commencer au 2^{ème} semestre 2020. Le montant HT estimé est de 356000 € HT.



« *Tous les mécènes sont les bienvenus, il n'y a pas de petits dons. Ces dons sont déductibles des impôts* » ajouta en conclusion Benoît Gatinet.

Si vous voulez, vous aussi, soutenir le projet de restauration de l'église, vous pouvez retirer à l'église ou en mairie un bon de souscription, ou vous pouvez participer en ligne en allant sur le site internet de la commune www.aizier.fr.

Il faudra ensuite cliquer sur l'un des liens indiqués ci-dessous :

[Fondation du Patrimoine - Eglise Saint-Pierre d'Aizier](#)

[Bon de souscription Eglise St Pierre AIZIER](#)

Christophe FOLIOT

Les origines et l'histoire de l'Halloween

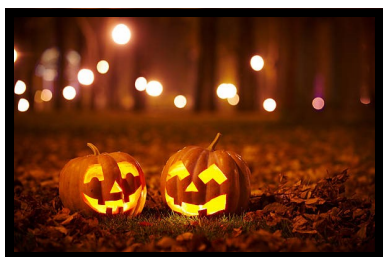


Comme la plupart des enfants d'Aizier, de France, des États-Unis et de plusieurs autres pays influencés par la culture anglo-saxonne, comme le Royaume-Uni ou l'Irlande, tu as très probablement déjà fêté l'**Halloween**.

Le 31 octobre, quoi de mieux que de vêtir un costume terrifiant ou rigolo et de passer de porte en porte pour réclamer des friandises aux gens de ton voisinage ? Des citrouilles décorées, des fantômes, des monstres et une ambiance à la fois lugubre et joyeuse entourent cette fête. Mais t'es-tu déjà questionné, jeune Aiziérois, sur les origines et l'histoire de l'**Halloween** ?



Le mot **Halloween** vient de l'anglais. Il s'agit de la contraction des mots **All Hallows Eve**, qui signifie « **Veille de la Toussaint** ». La Toussaint étant une fête religieuse catholique qui célèbre, comme son nom l'indique, tous les saints. Depuis plus de mille ans, elle a lieu le 1er novembre de chaque année. L'**Halloween** est donc depuis longtemps associée à la Toussaint. Toutefois, les véritables origines de l'**Halloween** sont encore beaucoup plus anciennes. C'est à la civilisation celte, qui occupait, il y a plus de deux mille ans, une bonne partie du territoire européen, que nous devons l'ancêtre de l'**Halloween** : la Samain. La Samain était une fête religieuse très importante pour les Celtes, car elle marquait le passage vers la nouvelle année. Les Celtes croyaient également qu'il leur était possible d'entrer en contact avec le monde des dieux et des morts lors de la Samain. C'est pourquoi cette fête, qu'on commençait à célébrer trois jours avant le 1er novembre et qui ne se terminait que trois jours après, était associée à la magie et au mystère. C'est à compter du VIII^e siècle que l'Église catholique a choisi de faire coïncider la date de la Toussaint avec celle de la Samain. Chez certains pays anglo-saxons, une partie de la tradition païenne de la Samain s'est maintenue jusqu'au XX^e siècle. On disait qu'à la veille de la Toussaint, les âmes des morts revenaient dans le monde des vivants. Avant d'aller au lit, les gens laissaient donc un feu allumé dans leur cheminée et un peu de nourriture sur leur table afin d'apaiser les esprits des défunts.



Mais d'où nous vient la tradition de sculpter des citrouilles pour en faire des lanternes à l'**Halloween** ?

En fait, cette coutume rappelle un vieux conte d'origine irlandaise, celui de **Jack -o'-lantern**. Jack était un homme très méchant qui avait joué de nombreux mauvais tours aux humains, et même au diable. Une fois mort, il s'est vu refuser l'entrée non seulement au paradis, mais également en enfer ! Condamné à errer à tout jamais dans le noir, Jack a supplié le diable de lui donner un peu de charbon pour éclairer son chemin. Le diable a accepté, et Jack a entaillé un navet pour y déposer le charbon et s'en faire une lanterne. L'histoire raconte que Jack serait mort à la veille de la Toussaint et qu'il reviendrait hanter les vivants lors de l'anniversaire de son décès. C'est donc pour se protéger des mauvais tours de Jack que les Irlandais sculptaient des lanternes dans des navets. Au XIXe siècle, à la suite d'une terrible famine qui sévissait en Irlande, de nombreux Irlandais ont dû immigrer en Amérique du Nord. Puisque les citrouilles y étaient plus nombreuses et plus faciles à sculpter que les navets, les Irlandais d'Amérique ont pris l'habitude de les utiliser pour fabriquer leurs **lanternes d'Halloween**. C'est cette tradition qui s'est maintenue jusqu'à notre époque.

À l'**Halloween**, les enfants se costumant et récoltent des bonbons chez les habitants de leur quartier. Cette coutume tire probablement ses origines d'une habitude qu'avaient les mendiants au Moyen-Âge de passer de porte en porte lors de la Toussaint. En échange d'un peu d'argent et de nourriture, ces derniers offraient aux gens des prières pour leurs proches défunts. En Irlande et en



Écosse, à partir de la fin du XIXe siècle, ce sont les enfants qui se sont mis à se costumer et à faire la tournée du voisinage en criant « **trick or treat !** », ce qui signifie « **des bonbons ou un sort !** ». En France, la tradition est plus récente, et ce n'est que depuis 1990 environ que nous avons pris l'habitude de passer l'**Halloween**.



A Aizier, cette célébration est encore plus récente car elle est perpétuée que depuis une quinzaine d'années. Cette année, elle s'est déroulée exceptionnellement non pas le 31 octobre mais le mercredi 30 octobre. Une meute d'une bonne vingtaine de petits monstres, fantômes, farfadets, et autres sorcières a hanté et arpenté les sentes et rues de notre belle et si tranquille commune, à la recherche du précieux butin. A la fin de cette affreuse après-midi, la meute a rejoint le restaurant « Le Relais des Chaumières » où l'abominable maître des lieux accompagné de sa mégère avait préparé des chauves-souris pour le goûter. Après s'être goulument restaurés et s'être séparés le copieux butin, les petits monstres ont regagné leur tanière... Ouf ! Nous sommes sauvés... au moins pour un an.

Merci aux parents pour l'organisation de cet après-midi festif.

Le goûter a été offert par le « Relais des Chaumières » ; un grand merci à Manuella et Raphaël BONIS.

Christophe FOLIOT

Repas des Aînés au « Relais des Chaumières »

Pour la seconde fois, le traditionnel repas des Aînés s'est tenu à Aizier...

Manuella et Raphaël avaient dressé quatre magnifiques tables pour les 35 convives annoncés. Les jolis menus, réalisés par Nathalie, finalisaient la déco sur le thème de l'automne. Benoît GATINET était à la table d'honneur entouré par nos deux doyens Marie-Madeleine DARCY et Pierre LE PALLEC.

Petite anecdote : Pierre étant le neveu de Marie-Made... et le maire un cousin des deux... C'est en fait un repas ... de famille !

Ce jour était aussi l'occasion de faire la connaissance de Monsieur et Madame ROCHE, récemment arrivés à Arsault. Bienvenue à eux !

Au menu du jour : Flûte de mousseux ou apéritif traditionnel

Vol au vent de ris de veau à la forestière

Cuisse de canard de la ferme « Mont Crocq » farcie au gésier et pain d'épices, sauce au sirop d'érable, écrasé de pommes de terre

Trio de fromages normands

Bourdaloue revisité et caramel beurre salé

Après que Benoît GATINET ait remis un joli bouquet de fleurs à notre doyenne Marie-Madeleine DARCY (95 ans) et une bouteille de champagne à notre doyen Pierre LE PALLEC (82 ans), et partagé une dernière coupe de pétillant, la joyeuse troupe se quitta en se disant : « A dans deux jours pour la commémoration de l'armistice... ».

Christophe FOLIOT



Commémoration de l'Armistice de la 1^{ère} Guerre Mondiale Aizier - 11 novembre 2019 - 11h00

Il y avait foule cette année devant le Monument aux morts de la commune pour perpétuer le devoir de mémoire et, cela malgré une météo exécrable. Les enfants de l'école René BUNEL de Trouville-la-Haule étaient venus en nombre, accompagnés de l'équipe pédagogique et de leurs parents. Pour l'occasion, ils avaient confectionné en classe une gerbe, ainsi que des guirlandes de bleuets, de poilus et de colombes de la paix. L'ensemble a été déposé au pied du Cénotaphe avant d'entonner la Marseillaise en chœur. Raphaël BONIS, notre restaurateur, quitta quelques minutes son fourneau, pour sonner « la sonnerie aux morts » et accompagner la Marseillaise.

Benoît GATINET, après avoir lu le message de Geneviève DARRIEUSSECQ, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées, a rendu un hommage



particulier aux soldats morts pour la France en opérations extérieures en 2019.

- ◆ 1^{er} maître Alain BERTONCELLO, commando Hubert, mort pour la France au Burkina Faso, le 10 mai 2019 ;
- ◆ 1^{er} maître Cédric DE PIERREPONT, commando Hubert, mort pour la France au Burkina Faso, le 10 mai 2019 ;
- ◆ Médecin principal Marc LAYCURAS, 14^{ème} centre médical des armées, mort pour la France au Mali, le 2 avril 2019 ;
- ◆ Brigadier Erwan POTIER, 501^{ème} régiment de chars de combat, mort pour la France à Rouen, le 21 mai 2019, des suites de blessures reçues au Liban ;
- ◆ Brigadier-chef Ronan POINTEAU, 1^{er} régiment de Spahis, mort pour la France au Mali, le 2 novembre 2019.





Un vin d'honneur fut ensuite partagé à la salle des associations Madeleine JOTTE et des paquets de bonbons furent distribués aux enfants.
Merci à tous pour votre présence.

Christophe FOLIOT

Un Noël à Aizier

Cette année encore, les petits aiziérois ont eu la grande chance de croiser le Père Noël. Mais rencontrer le Père Noël, ça se mérite ! Et il leur a fallu vivre bon nombre d'aventures avant de faire sa rencontre...



C'est bien cette aventure, *La Grande Vadrouille du Père Noël*, qui a tenu en haleine pendant plus d'une heure, la bonne quarantaine de petits et de plus grands, venus assister à la Maison des Associations Madeleine Jotte, ce dimanche 16 décembre, à ce magnifique spectacle proposé par la compagnie Planètes Mômes, venus spécialement d'Eure et Loir pour notre plus grand plaisir. Avec un mélange de chants, de vidéo et d'interactivité avec le public, chacun a pu participer à la recherche palpitante du Père Noël au gré d'un voyage depuis les Alpes jusqu'au Colorado, du Laos aux îles du Pacifique...

Mais ouf ! Avec un joli petit cadeau : une chanson enregistrée par les enfants et mis sous pochette dessinée pendant le spectacle, le public a réussi à convaincre le Père Noël de mettre un terme à ses vacances et reprendre le travail juste à temps avant Noël !



Et pour preuve, après l'avoir appelé pendant un long moment, le Père Noël a fait son apparition avec dans sa hotte un cadeau pour chaque enfant ! Le clou du spectacle !

Pour se remettre de leurs émotions, petits et grands ont pu finir cet après-midi festif de fin d'année autour du goûter durant lequel clémentines, chocolat chaud, gâteaux et crêpes étaient au rendez-vous !

Arnaud MAUPOINT



Renseignements pratiques

Permanence de la mairie

La mairie est ouverte au public **le jeudi de 17 heures à 19 heures**.

Lors des permanences, vous serez accueillis par Nathalie NEDEAU, secrétaire de mairie et par le Maire ou son Adjoint.

Vous pouvez contacter la mairie par téléphone au **02 32 42 18 40** ou nous écrire, via internet, à l'adresse suivante : **mairie.aizier@orange.fr**.

Permanences départementales

Benoît GATINET vous reçoit le 1er mercredi du mois à Bourg-Achard, le 2ème mercredi du mois à Bourneville-Sainte-Croix, le 3ème mercredi du mois à Quillebeuf-sur-Seine et le 4ème mercredi du mois à Routot de 18h30 à 19h30.

Veuillez prendre rendez-vous au 02 32 57 95 28.

Location de la maison des associations

Si vous souhaitez louer la maison des associations « Madeleine Jotte », veuillez prendre contact avec Nathalie Nédeau à la mairie.

Veuillez trouver ci-dessous les tarifs de location :

	HABITANTS DE LA COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE
FORFAIT WEEK-END (2 jours)	250 €	300 €
FORFAIT WEEK-END (3 jours)	300 €	350 €
VIN D'HONNEUR	40 €	/

Horaires de la déchèterie de Trouville-la-Haule

Période	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
ETE	FERMEE	09h00-12h00 14h00-18h00	09h00-12h00 14h00-18h00	14h00-18h00	09h00-12h00 14h00-18h00	09h00-12h00 14h00-18h00
HIVER	FERMEE	09h00-12h00 14h00-17h00	09h00-12h00 14h00-17h00	14h00-17h00	09h00-12h00 14h00-17h00	09h00-12h00 14h00-17h00

Bibliothèque de Trouville-la-Haule

Mme Clothilde Kerscaven vous accueille à la bibliothèque.

N'hésitez pas à lui demander de l'aide dans le choix de vos lectures, la recherche d'ouvrages, ou pour vos commandes à la Médiathèque Départementale de l'Eure.

L'inscription à la bibliothèque est gratuite.

Horaires d'ouverture au public

- * Lundi de 14h00 à 18h00
- * Mercredi de 14h00 à 18h00
- * Samedi de 14h30 à 16h30

Tél : 02.32.42.18.42



INFORMATIONS du service *Déchets*

destinées éventuellement à être portées dans le bulletin municipal

1/période hivernale : collecte des déchets en cas de circulation routière difficile

L'épisode neigeux de l'hiver dernier avait engendré des perturbations sur la collecte des déchets ménagers en porte à porte. Des leçons ont été tirées de cette situation et les élus ont établi la règle suivante :

lorsque les bacs n'ont pas été collectés à cause des intempéries, laissez les sortir pendant 48 heures ; au-delà de ce délai, il faut les rentrer, ils seront alors collectés lors du passage normal suivant. Cette règle s'applique uniquement dans cette situation précise et exceptionnelle ; en dehors de ce contexte, le Règlement Sanitaire Départemental ainsi que le règlement de pré-collecte et de collecte de la Communauté de communes Roumois Seine s'appliquent.

Si votre bac destiné aux déchets valorisables (couvercle jaune) est plein, déposez les déchets dans le bac à ordures ménagères voire dans un sac à poubelles (noir) ; lors de condition exceptionnelle, nous demandons aux ripeurs un assouplissement du règlement et de collecter les sacs d'ordures ménagères qui sont présentés à côté du bac.

Quelle que soient les circonstances, il est indispensable de faire preuve de tolérance et de bon sens : la sécurité des agents qui assurent la collecte est primordiale.

2/ les consignes de tri

Le SDOMODE (Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure) fixe les règles du tri des déchets ménagers. Dans le but d'éviter toute confusion sur l'élimination de vos déchets ménagers et vous exposer à un refus de collecte émis par les ripeurs, nous vous transmettons les consignes de tri à appliquer.

Pour gagner de la place dans les bacs destinés au tri sélectif, compresser les bouteilles plastiques et les briques alimentaires.



Le site du SDOMODE présente en détail comment trier les déchets ; rendez-vous sur www.sdomode.fr/le-tri



Nous vous informons que **les gros cartons** sont refusés de la collecte en porte à porte. Il vous appartient de les déposer en déchetterie ou dans les colonnes situées sur les Points d'Apport Volontaire. Avant de les déposer, il est indispensable de les aplatir pour réduire leur place. Le dépôt des cartons est gratuit pour tous les usagers (particuliers et professionnels).

3/ le sac de pré collecte du SDOMODE



Depuis le 1er décembre 2017, la collecte des fibreux (papiers et cartonnettes) s'effectue exclusivement en apport volontaire.

Pour faciliter ce nouveau geste de tri, le SDOMODE (Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure) a remis à chaque foyer un sac cabas de 50 litres, lavable et réutilisable.

Pour les nouvelles constructions, vous pourrez être doté d'un sac de pré collecte. Il suffit d'en faire la demande auprès de votre Mairie.

4/ alternatives à la réduction des déchets

Le compostage individuel



Vous souhaitez aller plus loin et adopter des gestes qui diminuent la production de vos déchets ?

Si vous détenez un peu de terrain, il vous est possible d'installer un composteur ; ce procédé permet de réduire d'environ 30% le poids de votre bac d'ordures ménagères.

En principe, tout ce qui est produit par la nature peut être composté :

- Dans la cuisine ► épluchures de légumes, restes d'aliments, marc de café et sachets de thé, coquilles d'œufs écrasées, etc.
- Dans la maison ► les bouquets de fleurs, les plantes d'intérieur, les cendres de bois, les cheveux, les poils et plumes, etc.
- Dans le jardin ► les coupes de gazon, les feuilles mortes, les branches et résidus de taille de haies, les restes du potager, etc.

Le compostage, comment ça marche ?

Le compostage est un mode de recyclage important qui peut se faire à la maison. C'est un moyen facile de réduire considérablement la quantité de résidus produits par les ménages. Le compostage produit un excellent amendement pour le rempotage de vos plantes, pour le jardinage et l'aménagement paysager.

Quel est l'intérêt du compost ?

Le compost permet d'améliorer la qualité des sols et de renforcer le stock d'humus. Composter améliore sa fertilité et favorise la vie du sol. Les jardiniers pourront ainsi l'utiliser pour toutes leurs plantations (potagers, platebandes, arbres).

Agir en éco-jardinier c'est fabriquer son compost, récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage, associer ses cultures, adopter des engrais naturels. Le compostage est un des gestes à l'impact le plus immédiat sur vos déchets par ses vertus 'recyclantes'.

La Communauté de communes peut vous proposer l'achat de composteurs, vous avez le choix entre :

- un composteur en chêne d'une capacité de 800 l au tarif de 15€
- deux composteurs en sapin d'une capacité unitaire de 400 l au tarif de 20€ le lot

Vous pouvez vous procurer le formulaire de demande ainsi que le guide du compostage sur notre site internet : www.roumoiseine.fr ou directement auprès du SDOMODE : www.sdomode.fr ou 02.32.43.14.75

L'achat de volailles : il s'agit d'une autre solution pour vous aider à réduire la quantité de vos déchets présentés à la collecte.



Ces animaux avaleront une grande quantité de vos déchets organiques tout en vous fournissant des œufs, sous les yeux curieux des enfants.

5/ les Points d'Apport Volontaire (P.A.V.)

Les placettes sur lesquels sont implantées les colonnes sont des espaces publics dédiés à la collecte volontaire des déchets suivants :

- Le verre
- Les papiers, journaux, magazines, catalogues et cartonnettes, aussi désignés sous le terme de « fibreux »
- Les gros cartons
- Les vêtements : seulement dans les communes qui ont conventionné avec une société spécialisée

Retrouvez le P.A.V. le plus proche sur une carte interactive via le lien :

<http://www.roumoiseine.fr/vivre-sur-le-territoire/collecte-des-dechets/points-dapports-volontaires/>

Tous les autres déchets doivent être déposés en déchetterie ; ce service est gratuit pour les particuliers. L'abandon d'un déchet inapproprié constitue un dépôt sauvage ; les auteurs de ces agissements sont passibles d'une amende.

Les dispositions applicables en cas de non-respect de la réglementation sont rappelées ci-après * :

Code pénal	Infraction	Contravention et peine
R610-5	Non-respect du règlement Violation des interdictions ou manquement aux obligations édictées par le présent règlement	Contravention de 1 ^{ère} classe, passible d'une amende de 38 euros et jusqu'à 3000 euros en cas de récidive.
R632-1 et R635-8	Dépôt sauvage Fait de déposer, abandonner ou jeter des déchets, sur un lieu public ou privé, en dehors des emplacements désignés à cet effet par le règlement de collecte	Contravention de 2 ^{ème} classe passible d'une amende de 150 euros
	Dépôt sauvage à l'aide d'un véhicule Dépôt sauvage commis avec un véhicule	Contravention de 5 ^{ème} classe, passible d'une amende de 1500 euros + confiscation du véhicule. Montant pouvant être porté à 3000 euros en cas de récidive
R644-2	Encombrement de la voie publique En y déposant ou en y laissant sans nécessité des matériaux ou des objets qui entravent ou qui diminuent la liberté ou la sûreté de passage.	Contravention de 4 ^{ème} classe, passible d'une amende de 750 euros + confiscation du véhicule qui a servi à commettre l'infraction

* Extrait du règlement de pré collecte et de collecte des ordures ménagères et assimilées, consultable sur le site de la communauté de communes : www.roumoiseine.fr

Pour tous renseignements complémentaires, les agents du service « déchets » restent à votre disposition.

Téléphone : 02.35.87.63.42 courriel : servicedechets@roumoiseine.fr